

Conseil des arts
et des lettres

Québec 



Conférence régionale
des élus de l'Estrie



Conseil
de la culture
de l'Estrie

Pour diffusion immédiate

**12 artistes de l'Estrie reçoivent 100 000 \$ en bourses
de la CRÉ de l'Estrie, du CALQ et du CCE**

Sherbrooke, le 30 avril 2008 – Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ de l'Estrie) et le Conseil de la culture de l'Estrie (CCE) accordent un soutien financier totalisant 100 000 \$ dans le cadre de la Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie, issue de l'Entente portant sur l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie. Ce soutien permettra à six artistes, un écrivain et deux collectifs d'artistes professionnels de la région de réaliser cinq projets en arts visuels, deux en musique, un en danse et un en littérature.

« L'annonce d'aujourd'hui témoigne de manière tangible de la volonté du Conseil des arts et des lettres du Québec de participer au développement artistique et littéraire dans la région de l'Estrie en partenariat avec le milieu estrien, a déclaré Monsieur Yvan Gauthier, président-directeur général du CALQ. Grâce à cette mesure d'aide, 12 artistes qui représentent non seulement l'excellence mais aussi la diversité artistique en Estrie, poursuivront leur travail dans un milieu de vie qu'ils ont choisi et contribueront au rayonnement de leur art auprès de la population. »

« Il est important d'encourager la pratique de nos artistes professionnels afin de faire en sorte qu'ils puissent contribuer au plein développement culturel, social et économique de l'Estrie. La région de l'Estrie est agréable à vivre et nous désirons que nos artistes aient toutes les chances de poursuivre leur carrière et de contribuer au rayonnement de notre région. », a indiqué Madame Monique Nadeau-Saumier, représentante du secteur culturel au nom du président de la CRÉ de l'Estrie, Monsieur Roger Nicolet.

Selon le président du Conseil de la culture de l'Estrie (CCE), Monsieur Pierre H. Massé, « ce programme de bourses est un engagement fondamental pour le soutien des artistes estriens. Ainsi, on reconnaît de façon concrète l'importance de la contribution de nos créateurs et de nos créatrices à la qualité de vie des citoyens de notre région. L'ensemble du milieu estrien de la culture estime qu'il est essentiel de consolider la place des artistes au cœur de nos communautés, en leur offrant des conditions favorables pour qu'ils puissent y demeurer ou s'y établir. »

Les boursiers

Dans le cadre de la Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie, les artistes en arts visuels Jacques Desruisseaux et Denis Palmer recevront respectivement 9 000 \$, tandis que Geneviève Chevalier recevra une bourse 15 000 \$, Margrethe Ulvik une bourse de 7 099 \$ et le collectif formé de Christine Juillard et Michel

Bachelet se partagera une somme de 8 101 \$. Dans le secteur de la musique, des bourses de 15 000 \$ ont été octroyées à l'artiste Marc O'Reilly et au collectif formé de Pauline Farrugia, Étienne De Médicis et Chantale Dodier. Enfin, Liliane St-Arnaud obtiendra une bourse de 15 000 \$ pour un projet en danse et Yves Boisvert bénéficiera de 6 800 \$ pour un projet en littérature. Tous les projets ont été évalués par un comité de sélection formé de pairs de la région et issus de disciplines variées.

Le Mesure d'aide financière s'adresse aux artistes, aux écrivains ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains professionnels de l'Estrie qui œuvrent dans les domaines des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art, de la chanson, de la danse, de la musique, du théâtre, des arts du cirque, des arts multidisciplinaires, de la littérature et du conte et de la recherche architecturale. Elle vise notamment à accroître et à diversifier les sources de revenus des artistes et des collectifs d'artistes, à soutenir des projets artistiques en partenariat avec la collectivité, à stimuler des activités artistiques propices au développement de la carrière des artistes et à l'émergence d'une relève régionale.

Cette mesure d'aide est issue d'une entente de partenariat signée en octobre 2006 par le CALQ, la CRÉ de l'Estrie et le CCE. Elle dispose d'un montant de 300 000 \$ réparti sur trois ans. Jusqu'à présent, 27 artistes de la région ont pu bénéficier de bourses provenant de cette Mesure d'aide pour la réalisation de 18 projets. La prochaine date d'inscription est le 27 octobre 2008.

Mise en place en avril 2004, la Conférence régionale des élus de l'Estrie est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour le territoire de l'Estrie. En concertation avec ses partenaires, elle voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel, communautaire et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

Étroitement associé au développement culturel de la région depuis 30 ans, le Conseil de la culture de l'Estrie regroupe, concerte, représente et offre des services aux artistes et intervenants culturels de l'ensemble des domaines artistiques et culturels. Le Conseil de la culture collabore et joue un rôle-conseil auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional afin de faciliter la réalisation d'interventions permettant un meilleur développement artistique et culturel.

Depuis 1994, le Conseil des arts et des lettres du Québec soutient dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts visuels, des arts de la scène, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature et en favorise le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il soutient également le perfectionnement des artistes professionnels.

- 30 -

Renseignements :

Marie-Hélène Wolfe
Directrice générale
Conférence régionale des élus de l'Estrie
Tél. : 819 563-1911
www.creestrie.qc.ca

Carl Allen
Directeur des relations publiques
Conseil des arts et des lettres du Québec
Tél. : 514-864-2930 ou 1 800-608-3350
www.calq.gouv.qc.ca